L'ABEILLE.

Lettrine par J. Bayon, Delaup & Co.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI (matin), 9 SEPTEMBRE 1830.

INTERIEUR.

Nouvelle Orléans, 9 Sept.

Le brick goëlette américain Katherine, capitaine *Linnekin*, arrivé avant-hier de Bordeaux, a dit en apporte des journaux du 4 juillet ; d'après un journal de cette ville, qui en a eu connaissance, ils paraissent ne contenir rien d'important. Seulement, d'après de nouvelles informations, on affirme que sur les 198 députés nommés le 23 juin, les opinions de 196 sont connues; et que de ce nombre, il y a 173 libéraux ! ! On avait dit d'abord 141. Pour quiconque a voyagé en France dans ces derniers temps, il n'y a pas lieu de s'étonner ; au contraire, on ne peut qu'être surpris que le même résultat n'ait pas eu lieu aux précédentes élections, depuis quatre ou cinq ans. Mais d'un autre côté, quelque soient les députés nommés par les colléges qui ont dû s'assembler le 12 et 14 juillet, il ne faut pas croire que le gouvernement cédera aux vœux du peuple. Non, la détermination de Charles X est irrévoquablement prise ; il tirera l'epée, *il montera à cheval*, comme il a dit lui-même ; et alors, ce beau pays de France sera de nouveau plongé dans d'affreuses convulsions ; des ruisseaux de sang s'apprêtent à couler.— L'aveuglement des Bourbons, leur irréconciliable haine pour les institutions libres de la nouvelle France, ne sont sans doute que très-méprisables ; l'aristocratie nobiliaire, si elle osait lever seulement la tête, serait écrasée comme un animalcule ; mais on frémit en songeant que cette ligue infernale peut appeler à son secours les cabinet européens, et qu'à sa voix les cohortes etrangères viendront encore inonder le pays. Et qui sait s'il serait possible de renouveler les efforts surhumains qui ont immortalisé les armées de la république et de l'empire français ! Qu'est devenu le genie qui planait comme un dieu sur les batailles de de geant et décidait sans retour la victoire ! Il n'est plus..... la cendre de Napoleon est froide et inanimée sur le rocher de Ste. Helène. Qui oserait dire : Je tiendrai sa place ? qui pourrait se flatter de ranimer aujourd'hui les restes presque éteints de ce feu qui entraînait le soldat au carnage, de cet enthousiasme électique qui se communiquait avec la rapidité de l'éclair, et, d'un mot, créait des légions de heros ? Ces immenses ressources ne sont plus, et, sans doute, ne peuvent plus être : si la France se lève en masse, c'est la froide raison qui l'aura armée : la bravoure sera la même, elle pourra faire encore des prodiges, mais il faudra céder au nombre..... à moins que des événemens imprévus, écartant tout à coup ceux dont on voudrait se servir comme de vils instrumens de vengeance, ne mettent ce nombre du côté des hommes du siècle.— C'est une douloureuse verité, mais on est forcé de reconnaitre que, si le résultat des élections tel qu'on peut maintenant le prévoir, est indispensable pour sauver la France du règne de l'absolutisme, il doit amener de terribles conséquences ; car, nous le répétons, en suivant attentivement la marche progressive des hommes de la restauration, et il est plus qu'évident qu'ils sont décidés à ne rétrograder que par la force des bayonnettes.

—Par deux voies différentes nous apprenons encore la prise d'Alger. On lit dans un journal de Norfolk du 21 août :

"Le capitaine Boerum, de la goëlette *William A. Knox*, en onze jours de Saint-Thomas est entrée jeudi dans la rivière de l'Est, rapporte que la nouvelle officielle de la prise d'Alger avait été reçue, avant son départ, dans la ville dont il vient, et qu'assez généralement on y ajoutait foi."

Le *Censor* de Vera Cruz du 11 du même mois, dit aussi :

"Depuis l'arrivée dans ce port, du brick americain *Hyperion*, venant de Gibraltar, en 40 jours, la nouvelle a couru et est généralement crue, que l'armée française s'était emparée de la ville d'Alger, après une perte de 10,000 hommes. Cette nouvelle a été communiquée au capitaine par deux navires qu'il a rencontrés."—Il est vrai que l'editeur ajoute qu'il croit cette nouvelle prématurée ; mais nous qui l'avons reçue tant de fois, elle doit commencer à ébranler notre crédulité.

Après un plus mûr examen des journaux que nous avons reçus du Mexique, voici ce que nous y avons remarqué.

Le projet de loi relatif à la prolongation du permis d'introduire au Mexique les articles de coton dont l'importation était défendue par la loi du 22 mai 1829, projet de la présentation duquel nous parlâmes il y a quelque temps, a été adopté par la chambre des députés du congrès dans sa séance du 14 juillet dernier. Les deux premiers articles sont ainsi conçus :

Art. 1er—Il sera établie une banque pour l'encouragement de l'industrie nationale ; le capital de cette banque sera d'un million de piastres.

Art. 2—Pour créer ce capital, on proroge *pour le temps nécessaire* la permission d'introduire dans les ports de la république les articles de coton prohibés par la loi du 22 mai de l'année dernière."

Cette loi dont l'importance pour nos négocians n'a besoin d'aucun commentaire, étant connue et ayant été mûrie depuis assez longtems, n'aurait sans doute pas été adoptée par la chambre des députés, si l'opinion favorable du sénat sur cette question n'avait pas été pressentie ; il est donc probable que cette seconde branche du pouvoir législatif ne refusera pas de la sanctionner, et on peut dès lors la considérer comme definitivement adoptée.

Un chef de bande partisan de Guerrero, nommé Lerios, arrêté près de Cortijos dans la vallée de Cuernavaca, ayant tâché à s'évader en traversant une fondrière avec l'escorte qui le conduisait, a été fusillé comme un loup par ordre du chef de cette escorte.(*) Le nom de l'homme barbare qui a commandé cet acte atroce est NOTRE DIAZ : qu'il soit en horreur à tous les Mexicains qui n'ont pas oublié les lois de la justice et de l'humanité, et qui ont resté fidèles à leurs serments. Un tel état de choses, ne peut, quoiqu'on en dise, durer longtems : ce n'est point dans notre siècle et sur notre heureux continent qu'on peut regner par la terreur. Le fait que nous rapportons est consigné dans le journal officiel du gouvernement mexicain *(El Registro)* du 9 août : le sang froid avec lequel il raconte ce fait est révoltant ; nous n'avons pu surmonter notre répugnance pour nous borner à le traduire.

(*) Ce n'est là qu'une gentillesse des partisans du *Bustamentisme*.

EXTERIEUR.

France.

Bordeaux, 29 Juin.

Le journal de la préfecture exhalait hier son mécontentement contre les colléges électoraux de Bordeaux, contre le collége de Blaye et contre celui de Libourne. Il les qualifie, poliment, DE VERITABLES BOURGS POURRIS *du liberalisme*. Nous enregistrons cette grossière insulte contre l'élite de la population, et nous espérons que les électeurs de ces quatre colleges, appelés à voter au collége du département, ne perdront pas le souvenir de cette amenité ministérielle.

Discours prononcé par M. Daniel Gurstier, *président du collége électoral de la Gironde.*

Mr. Sieurs,

Appelé par le Roi à l'honneur de présider le collége du premier arrondissement électoral de la Gironde, je viens, pour accomplir le devoir d'un fidèle sujet, obéir aux volontés de Sa Majesté.

Nos mœurs publiques font de la place que j'occupe une sorte de candidature; mais je dois me hâter de vous dire que vous vous méprendriez si vous l'envisagiez aujourd'hui sous ce point de vue.

Vos votes vous appartiennent : ils sont libres.

Je n'ai pas besoin, Messieurs, de vous rappeler les devoirs de l'électeur et les qualités que nous devons rechercher dans un député; qu'exempt de tout engagement, le député de votre choix, en présence seulement de sa conscience, soit toujours prêt à faire sans crainte ce qu'elle ordonne, et ne fasse jamais ce qu'elle défend.

J'espère, Messieurs, que vous me seconderez tous dans une circonstance aussi solennelle, et qu'animés de l'esprit de notre pacte fondamental, nous nous réunirons pour envoyer à la chambre un mandataire qui n'aura à faire d'autre profession de foi que celle de fidélité au Roi et d'obéissance à la Charte constitutionnelle.

—On dit que Tahir Pacha est depuis quelques jours d'un mécontentement et d'une impatience extrêmes; on ajoute que son inquiétude vient de ce que le ministère français apporte des lenteurs pour donner une solution satisfaisante à la mission qu'il lui a communiquée en arrivant sur cette rade. Tahir-Pacha était chargé par le sultan de déposséder le dey d'Alger, de faire flotter le pavillon ottoman sur les côtes d'Afrique, et de gouverner la régence au nom de son souverain. Si ce plan avait été exécuté, notre expédition manquait son but et demeurait sans effet. Mais malgré l'opposition qu'on a mise à laisser arriver l'envoyé turc dans Alger, Tahir Pacha n'en croit pas moins sa mission remplie, dès l'instant qu'il a fait connaître au gouvernement français les intentions du sultan.

Paris, 27 juin.

—Il est non loin de la France, un pays où l'on demande encore à l'Eternel d'être délivré de trois fléaux, de la peste, des voleurs et des francs-maçons. Il n'y a que la dernière partie de ce vœu qui jusqu'ici ait été exaucée, car les francs-maçons n'habitent pas long-tems les contrées où on a l'extrême indulgence de les confondre avec les voleurs.

En France, ils sont, grâce à nos lois, un peu moins maltraités que dans cette espèce de Tauride où verdit comme un reptile immonde, le roi Don Miguel. La classe dévote ne poursuit pas chez nous les francs-maçons; mais elle les abhorre de toute son âme, et l'on sait si les dévots savent haïr. Il est cependant encore des prêtres francs-maçons. C'est une horreur sans doute; mais c'est un fait. Nous venons d'en acquérir la preuve, grâce à l'intolérance de quelques beggines.

En certain lieu, n'importe où, un vieux ecclésiastique étranger, réfugié en France, tombe malade chez de bonnes vieilles âmes qui l'avaient recueilli. Le saint homme promettait de rendre le dernier soupir. Les gens cloîtrés sont curieux : c'est là le seul péché capital qu'ils commettent. Nos vieilles récluses, comptant bien sur le dernier soupir du moribond, vont chercher dans ses nipes des objets qu'il paraissait toujours vouloir soustraire aux investigations du prochain. Que trouvent-elles, grand Dieu! en fouillant une malle? Des ornemens ecclésiastiques qui s'emblent porter des symboles brodés par la main du diable, car on sait que le diable brode quand il veut et fait tout parfaitement. On enlève vite ces ornemens, que l'on va montrer au confesseur du vieux prêtre. Le confesseur dit qu'il ne répond plus de l'âme de l'agonisant. L'agonisant revient à la vie, pour se donner sans doute le tems de faire son salut. Mais quand il est en état de marcher, il va à sa malle, cherche en vain ce qu'il y avait laissé. Il devine son sort. On sait qu'il est maçon, et la porte de l'hospitalité doit se refermer sur lui.

On prétend que les chose se sont passées comme l'avait prevu le vieux prêtre franc-maçon.

Havre, 26 juin.

Discours du Président du collége de Lisieux aux Electeurs.

M. Felix de la Roque paraît avoir été destiné à se trouver en opposition avec M. Guizot ; et jusqu'ici cette opposition n'a pas été très-heureuse pour M. de la Roque.

Il n'y a guère plus d'un an que lorsque M. Guizot fut choisi par la majorité du collége de Lisieux, M. de la Roque se présenta aussi à ce collège. Un discours publié par ce candidat fut répandu dans l'arrondissement, et n'y produisit qu'un effet dont son auteur n'eut pas précisément à se feciciter. M. Guizot fut élu malgré l'éloquence ministérielle de M. de la Roque. On prétend même que l'allocution de ce propriétaire, contribua à donner quelques voix de plus au professeur, que l'on accusait du tort grave de ne pas connaître l'art de *faire du cidre avec des pommes du pays*. Les électeurs de Lisieux se comportèrent en Vandales dans cette occasion; ils préférèrent un littérateur à un agronome du Calvados. Cette barbarie présagea dès lors aux yeux de M. de la Roque la décadence de la monarchie.

Depuis ce tems cependant la monarchie s'est maintenue assez bien sur ses antiques bases. La licence démocratique n'a même pas empêché M. Félix de la Roque d'être nommé président du collége de Lisieux, et de faire un discours. L'habitude que cet estimable citoyen devait avoir acquise de s'adresser au public et de remuer les passions électorales, nous fesait supposer que son allocution aux électeurs, serait digne de sa première oraison. M. de la Roque n'a trompé aucune de nos espérances.

Il a commencé par déclarer aux électeurs qu'il n'était rien par lui même, et qu'il n'était devenu quelque chose que par la mission que le Roi avait daigné lui confier. Ce debut était modeste. Le talent ne s'y prend jamais autrement.

"C'est une question de doctrine et non une affaire de pur sentiment, a dit M. de la Roque, qu'il s'agit de résoudre dans les élections.

"*L'autorité* des Rois, à ne la prendre même que dans son action intérieure, fut toujour la *première de nos libertés au respect du faible vis-à-vis du fort, au respect* de ce besoin de justice qui presse le plus petit vis à vis du plus grand."

Sans s'expliquer ce que c'est qu'*une autorité qui fut la première de nos libertés au respect du faible vis-à vis de* tout ce qu'on voudra, M. le président a passé d'une voix légère à des considérations d'un ordre plus élevé

Il a traité d'abord les libéraux d'*hommes ambitieux et avides qui, sous le nom et le prétexte de nos droits se joueraient encore de la paix et de la fortune publique.*

Puis, de tout cela, M. de la Roque a conclu qu'*il nous faut un Roi*, mais un Roi légitime." Personne jusqu'ici n'avait songé, comme on le voit, à cette conclusion là.

"L'ordre moral du monde veut que les hommes dependent l'un de l'autre." C'est encore une découverte philosophique, un aphorisme trouvé par le président du collège de Lisieux

M. de la Roque a invité ensuite les électeurs *à agrandir leurs pensées, qui n'en seront que plus droites et plus justes."*

La pensée agrandie de M. de la Roque lui a fait découvrir encore, *que nous ne nous sommes pas plus constitués comme peuple, que nous ne nous sommes créés comme hommes Nous l'avons été d'en haut par l'action et le bienfice du tems, sous la condition d'honorer dans le pouvoir qui convient à notre nature, une image auguste de la divinité créatrice et législatrice du monde."*

On ne se donne pas la peine d'établir d'aussi belles maximes, pour ne pas en tirer parti. M. de la Roque a conseillé aux électeurs:

1°. D'agir selon leur conscience, en faisant tout ce qu'il leur a dit de faire.

2°. *De ne jamais abandonner la voie de leurs ancêtres.*

3°. De tenir comme lui, *aux libertés françaises, du fond de leurs entrailles.*

4°. Enfin de ne pas manquer à la royauté.

"Il ne s'agit au surplus dans les élections, que de savoir si le Roi a droit de nommer ses ministres. Les électeurs ne peuvent voir dans cette question un affaire de personnes, (comme l'a fait M. Fontette et toujours bien;) mais il faut qu'ils y voient une affaire de principes. *Les personnes, quelles qu'elles soient*, à en croire M. de la Roque, *passant nécessairement plus ou moins vite. Mais un premier exemple, demeurerait et subvertirait l'ordre."* Nous copions religieusement.

"Tout engagement qu'eussent contracté pour ou contre telle opinion, les électeurs, *est nul et caduc, de plein droit."* Les engagemens ministériels seuls ne sont ni *caduc ni nuls."* Ayons confiance en notre Roi: sa parole en vaut bien un autre."

C'est le cœur au surplus qui doit parler, a ajouté M. de la Roque, après avoir donné quatre pages in quarto de conseils aux électeurs. M. de la Roque a supposé apparament pour se mettre d'accord avec ses maximes, qu'il était le cœur de l'assemblée qu'il présidait.

Il a terminé son discours par ces mots, qui on dû être accueillis par des marques de contentement général:

"Il y a mille ans que la France dure, parce qu'il y a mille ans que la France crie:

Vive le Roi !

Les électeurs ont passé sans doute sur la facilité avec laquelle M. de la Roque retranchait 400 ans à l'histoire de la monarchie. Mais entre bons amis et en famille, on n'y regarde pas de si près. M. Guizot a été élu après ce discours, et il y avait bien de quoi obtenir une grande majorité.

La lettre de M. Gaillard de Folleville se trouve maintenant éclipsée par le discours de M. Felix de la Roque, et nous sommes sûrs que M. de Folleville, n'en concevra aucune jalousie. Il y a trop de noblesse dans le cœur d'un ministériel, pour qu'au cette bonne réalité y trouve place. L'envie est toute libérale, et nous nous en sommes bien aperçus par nous mêmes, après avoir lu le discours M. Felix de la Roque; nous avons gémi en pensant que jamais nos orateurs de l'opposition ne s'étaient éleves à ce genre de sublime: les grandes pensées ne naissent que sous des *bonnets blancs*, et les 221 malheureusement comme l'a dit l'épicurien du *Drapeau Blanc*, ne sont que des *bonnets rouges.*

Prévisions.

Les principes ont plus de puissance que les baïonnettes. Cette vérité, imprudemment contestée, rendit la chute de Napoléon plus rapide que n'avait été son élévation: il le reconnut au jour de ses revers; mais il n'en fit l'aveu que quand sa ruine fut irréparable. C'est sur le rocher de Sainte Hélène qu'il s'écria: "La contre révolution, même en la laissant aller, doit inévitablement se noyer d'elle-même dans la révolution. Il suffit à présent des jeunes idées pour étouffer les vieux modalistes, car *rien ne saurait désormais détruire ou effacer les grands principes de notre révolution.* Ces grandes et belles vérités doivent demeurer à jamais, tant nous les avons entrelacées de lustre, de monumens, de prodiges. *Nous en avons lavé les premières souillures dans des flots de gloire; elles seront désormais immortelles.* Sorties de la tribune française, cimentées du sang des batailles, décorées des lauriers de la victoire, saluées des acclamations des peuples, sanctionnées par les traités et les alliances des souverains, devenues familières aux oreilles comme à la bouche des rois, elles ne sauraient plus retrograder. Elles vivent dans la Grande-Bretagne, elles éclairent l'Amérique, *elles sont nationalisées en France.* Voilà le frépied d'où jaillira la lumière du monde. Elles le régiront, *elles seront la foi, la religion, la morale de tous les peuples.*

"Les mœurs publiques sont en hausse, et l'on peut prédire qu'elles s'améliorer ont graduellement partout le globe. *La raison humaine, son developpement, celui de nos facultés: voilà toute la clé sociale, tout le secret du législateur.* Il n'y a que ceux qui veulent tromper les peuples et les gouverner à leur profit qui peuvent vouloir les retenir dans l'ignorance. Le premier devoir d'un prince est de vouloir ce que veut le peuple. Il faudra, tôt ou tard, que la régénération moderne s'accomplisse: c'est en vain que les vielles aristocraties multiplieraient leurs efforts pour s'y opposer. C'est la roche de Sisyphe, qu'elles tiennent élevée au-dessus de leurs têtes; quelques bras se lasseront, et, au premier défaut, tout croûlera. Le vieux système du monde est à bout. Le premier souverain qui, au milieu de la première grande mêlée, embrassera de bonne foi la cause des peuples, se trouvera à la tête de toute l'Europe et pourra tenter ce qu'il voudra (1)."

(*Constitutionnel.*)

Turquie.

Belgrade, 2 juin.—Les troubles de l'Albanie, qui paraissaient d'abord n'être d'aucune importance, ont pris depuis quelques semaines un caractère grave, et font craindre pour la Turquie d'Europe une nouvelle et dangereuse crise, qui pourrait bien finir comme celle de la Grèce. Ce ne sont pas des bourgades isolées qui refusent l'obéissance à la Porte ; tout le pays, d'un bout à l'autre, se trouve en mouvement, et ses habitans sont animés d'un esprit de liberté ou plutôt d'un fanatisme général. On sait que les émeutes et les rébellions sont assez à l'ordre du jour en Turquie, mais elles ne durent pas long tems, et finissent ordinairement par quelques centaines de têtes tranchées, parce qu'elle ne sont presque toujours que le résultat des intérêts individuels de quelques boute-feux. La révolution de l'Albanie présente un caractère tout-à fait different, et toute la population est prête à y prendre part.

Ce sont les troupes albanaises revenant de l'armée qui les premières se sont soulevées: ces troupes ne montraient aucun respect pour les ordres des pachas et même de la Porte. Un grand nombre d'aventuriers grecs se sont joints à elles, et excitent les populations à imiter l'insurrection grecque. Le sultan a peu de troupes dans le pays; les caisses des chefs ottomans en Albanie sont presque épuisées et ne fournissent pas des moyens suffisans pour combattre les rebelles, qui se sont emparés de Jakovo, place voisine de la Bosni et de la Macédoine, et par conséquent importante pour leurs entreprises futures. Des commissaires ont été envoyés de Constantinople pour mettre tout en œuvre afin de rétablir la tranquilité en Albanie; mais il est à craindre que l'insurrection ne soit déja trop avancée. La Porte a envoyé à tous les pachas une circulaire pour les instruire de l'état des choses en Albanie, et les inviter à contribuer de toutes leurs forces à réprimer l'insurrection.

Marine.

Port de la Nouvelle-Orleans.

Arrivée Mardi.

Bateau de remorque Post Boy, Herriman, des passes, ayant mis en mer la goel. Monk—il a amené dans le port le brick Balfour, et les goelettes Katherine et Oscar. Rien de nouveau en dehors ni en rivière.

Goelette Oscar, Byrne, de Rio Grande, avec $11,000 en espèces et 2 mulets.

Brick anglais Balfour, Bee, de Liverpool, par la voie de la Vera Cruz, avec un chargement à Curel, Kilshaw & co.

Brick goelette Katharine, Linnekin, de Bordeaux, avec un chargement de vin, eau-de-vie et marchandises à Lizardi frères; J W Zacharie et co; J Garnie; J Kohn et Bomier, H Bowelly; P E Sorbé; A Guesteer Jr; J Foxona. Le capitaine Linnekin nous informe qu'entre le 15 et le 20 Aout, il essuya un fort coup de vent. Il a appris que la poupe d'un petit bâtiment, sur laquelle étaient écrits les mots "Mary Jane, of N-York," avait été jetée sur la côte S. O. d'Abaco. Les debris d'un brick, chargé de marchandises sèches, étaient également venus à la côte; sur 16 personnes qui se trouvaient à bord, y compris l'équipage et les passagers, cinq seulement ont été sauvées—les débris d'un autre bâtiment sont venus sur Harbour Island, et sur 12 personnes, un seul marin s'est sauvé. Le capitaine L. n'a pu apprendre les noms de ces deux derniers bâtimens.

MEMORANDA.

Navire Henry Astor, Debebeho, parti d'ici, est arrivé à Bordeaux le 29 juin.

Brick Général Victoria, Salbi, parti d'ici, est arrivé à Véra-Cruz le 11 aout.

Brick Delta, Parker, a été expédié à Boston pour ce port le 16 aout.

Brick Trent, Barstow, devait partir de New-York pour ce port le 22 aout.

Navire Charles Wharton, parti d'ici pour Liverpool, a été rencontré le 8 aout, par le navire Francis arrivé à New-York.

Navire Benjamin Morgan, Skats, devait partir de Philadelphie pour ce port le 23 aout.

A LOUER,

Une Maison de trois appartemens propre à une famille qui pourrait tenir un magasin au-dessous ; elle est très commode et est située rue de la Levée, face à la halle aux légumes, entre les rues St. Philippe et des Ursulines. La personne qui désirerait la louer peut s'adresser au bureau de cette feuille, où on lui indiquera le propriétaire.

9 septembre—7

Ventes à l'Encan.

PAR P. A. GUILLOTTE.

Il sera vendu le 20 du courant, à 10 heures du matin, rue des Remparts, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, le fond d'écurie appartenant à Mr. Blanchard, et consistant en

TRENTE CHEVAUX de premier choix, et HUIT VOITURES, dont plusieurs n'ont que très peu servi et peuvent parfaitement convenir à MM. les habitans. Conditions ; toute somme au-dessus de deux cents piastres, payable à la fin de mars 1831, en billets endossés à satisfaction du vendeur, et toute somme au-dessous payable comptant.

9 Sept—5

PAR T. MOSSY.

Samedi, 11 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis:

UNE MAISON neuve, construite en briques, divisée en quatre appartemens, bien soignée et faite des meilleurs matériaux ; la menuiserie des salles est marbrée. Le terrain, situé rue St. Claude, entre Dumaine et St. Philippe, près de la Loge la Persévérance, mesure 33 pieds 3 pouces de face, sur 110 pieds de profondeur, mesure française, avec une cuisine à galerie, ayant 3 appartemens dont 2 à feu, puits, etc.

UN TERRAIN attenant au premier, mesurant 33 pieds 5 pouces de face, sur 130 pieds de profondeur, ouvrant de manière à donner dans la ligne de profondeur, à compter de 110 pieds, 60 pieds 8 pouces, mesure française, avec écurie, puits et porte cochère Ces deux lots sont parfaitement remblayés.

UN JEUNE NEGRE, Charles, de 11 ans, adroit et intelligent, bon gardien d'enfans, garanti des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions.—La maison et le terrain payables à 6, 12 et 18 mois de terme; le nègre à 4 mois, en billets endossés, etc.

4. sept

Delalande contre Mad. Henry Rimel.

En vertu d'un *vent de fieri facias*, à moi adressé par l'honorable Th. Preval, juge commissaire de la cour de cité, j'exposerai en vente, le Samedi 9 Octobre prochain, à midi, au café d'Hewlett, au coin des rues de Chartres et St. Louis, un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé rue Perdido No. 84, entre les rues Baronne et Philippa; le dit lot mesure 60 pieds de face sur 100 de profondeur, dans l'plet No. 18.—Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Sept 9 L. DAUNOY, Marshal.

AVIS.

Le CIGARE de la Havane, et à vendre par le soussigné, une quantité de cassés de cigares de première qualité, à des prix modérés ; chez Mr. CUADRA, au coin des rues de Condé et Ste. Anne. RAMON TRUEBA.

7 sept.—3f.

POUR VERA-CRUZ.

Le brick fin voilier Seraphin, cap. Bouchiere ; il prendra du fret et des passagers.

7 sept.—5f. SERAPHIN CUCULLU.

Aux Amateurs de la Danse.

Mr. TRIGANT DE BEAUMONT saisit cette occasion de remercier ses amis et le public de cette ville de la généreuse bienveillance qu'ils lui ont accordée depuis plusieurs années; et a l'honneur de les prévenir qu'il rouvrira ses classes Lundi, 27 du courant, toujours au même endroit, No. 244, rue Royale, entre les rues Ste-Anne et Dumaine.—Une classe sera consacrée pour la valse.

2 septembre—3

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

Le nègre nommé Messon, âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, air gournois ; du reste joli homme, ayant une cicatrice au pied droit, provenant d'une coupure. Sam, griffe âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, jolie figure, parlant très vite et du bout de la langue.

Dix piastres de récompense seront données pour chacun desdits esclaves, à celui qui les logera dans une des geoles de cette paroisse ou les ramènera au soussigné, dans la paroisse St. Bernard.

28 aout— C. OLIVIER.

Catherine Rochefort, épouse de François Snaer, ferblantier, demeurant en cette ville, prévient le public que s'étant trouvée dans la nécessité d'intenter ce jour contre son mari, pardevant la cour de cette paroisse, une demande en séparation de corps et de biens qu'elle termine en requerant le partage des biens de la communauté qui existe entre elle et sondit mari, si elle trouve convenable d'accepter cette communauté toute disposition que son mari pourrait faire d'aucun des dits biens à son préjudice, serait nulle.

Nile, Orléans, le 2 septembre 1830.

7 sept.—3 CATHERINE ROCHEFORT.

Mr. J. FONTANGES,

Ayant changé de domicile, a l'honneur de prévenir le public qu'il demeure maintenant rue Royale, No. 248, entre les rues St. Anne et Dumaine.

☞ Ayant suivi un cours de chirurgie dentale sous un des meilleurs professeurs de Paris, il ne craint pas d'affirmer qu'il n'y a aucune branche de sa profession qui ne lui soit parfaitement familière,—On trouvera chez lui tous les remèdes odontechiques approuvés par les meilleurs dentistes d'Europe.

28 Aout—12

Mille livres de vieux Cuivre à vendre S'adresser à

24 Juillet FORSTER.